
Séance du 24 septembre 2004

OBJET : Approbation de la charte du Pays du Sud Toulousain.

L'an deux mille quatre et le 24 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

Présents : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, COT Mélanie, DISCAZEUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

Absent : LOPEZ Manuel.

Secrétaire de séance : Melle COT Mélanie.

Vu la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003, article 95 et suivants relatifs aux "Pays" et précisant que les communes ou établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés doivent approuver la charte de développement du pays et son périmètre ;

Vu la délibération de l'assemblée générale portant constitution de l'association de préfiguration intitulée "association du pays des cinq vallées du sud toulousain" en date du 11 mars 2003 et approuvant les statuts ;

Vu la délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juin 2004 portant modification du nom de l'association désormais intitulée " Pays du Sud Toulousain " et approuvant l'adhésion en tant que telle de la Communauté de Communes "Lèze - Ariège - Garonne" ;

Vu la constitution du Conseil de Développement du territoire en date du 4 février 2004 et dont les membres ont été associés à la réalisation de la Charte du Pays ;

Vu le périmètre composé des communes et communautés de communes dont la liste est annexée à la présente ;

Vu la charte de développement du Pays du Sud Toulousain, Monsieur le Maire rappelle que les principaux objectifs de la charte portent sur :

- Un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes sur le "Pays" ;
- La création d'activités, l'emploi et la formation ;
- L'accueil des populations au service du lien social ;

- Un projet culturel, environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale ;
- L'animation territoriale et la communication comme facteurs de cohésion et de développement.

Monsieur le Maire propose d'approuver la charte de développement et son périmètre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la charte de développement du Pays du Sud Toulousain ;
- D'approuver le périmètre de la charte tel que joint en annexe ;
- De demander à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne de bien vouloir soumettre pour avis, la charte et son périmètre au Conseil Général de la Haute-Garonne et au Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération
certifiée exécutoire a été
publiée et transmise au
représentant de l'Etat le 5 octobre 2004

Le Maire,

P. BEDEL